



EN SAVOIR PLUS :

[www.ast67.org](http://www.ast67.org)

AST67 - Fiche Conseil Express

- » 'Travail sur écran'
- » 'Accident d'Exposition au Sang'

# VOUS ÊTES... AGENT DE SÉCURITÉ

## PRINCIPAUX RISQUES

**CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES** (risques d'agressions physiques et verbales, travail isolé, travail de nuit, de week end, les jours fériés, amplitude horaire importante, horaires décalés, méconnaissance des sites à surveiller, pression temporelle liée au pointage lors des rondes, astreintes, sous-charge de travail, planning connu peu de temps avant les interventions, surveillance d'écrans multiples...) : fatigue, stress, mauvaise hygiène de vie, surpoids, risques de maladies cardiovasculaires, troubles digestifs, troubles du sommeil, perturbation de la vie familiale et sociale.

**RISQUE ROUTIER** : blessures diverses, décès.

**POSTURES PÉNIBLES** (surveillance en voiture, devant des écrans, statique en magasins ou en entreprises) : douleurs du

cou, du dos, des épaules, des genoux : risque de troubles musculo-squelettiques. Station debout ou assise prolongée : jambes lourdes, varices.

### RISQUES LIÉS AUX AMBIANCES DE TRAVAIL

- **BRUIT** (surveillance de boîte de nuit, de concert, galerie marchande bruyante, alarmes des équipements de surveillance) : fatigue, perte auditive.
- **INTEMPERIES, CHALEUR, FROID**

**ACCIDENTS DU TRAVAIL** : agression, chute (de hauteur, de plain-pied), entorse, fracture, coupure, accident avec exposition au sang ou autres liquides biologiques, électrisation, accident de la route, risques spécifiques liés aux sites surveillés (chimiques, biologiques, incendie, explosion...).

Pour tout renseignement, adressez-vous à votre médecin du travail

## QUELQUES CONSEILS

### ADOPTÉZ UNE BONNE HYGIÈNE DE VIE

- › Ayez une alimentation équilibrée (3 repas par 24h). Ne grignotez pas.
- › Buvez régulièrement de l'eau.
- › Pratiquez une activité physique régulière.
- › Dormez au calme et dans l'obscurité.
- › Si vous travaillez seul informez votre médecin du travail en cas de maladie et de prises de médicaments.

### DEMANDEZ à POUVOIR BÉNÉFICIER DE FORMATIONS

à la gestion de crise. En cas de conflits, adoptez les bonnes attitudes pour ne pas aggraver la situation et appliquez les protocoles d'alerte et de signalement de l'entreprise.

### PRÉVENEZ LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

- › Respectez le Code de la Route : restez vigilant, ne téléphonez pas en conduisant, préparez préalablement vos itinéraires.
- › Ne consommez pas d'alcool ni de substances illicites.
- › Consultez votre médecin du travail en cas de baisse de vos facultés visuelles, de maladie et de prises de médicaments pouvant présenter un risque pour la conduite.
- › Soyez attentif à l'état de votre véhicule (éclairage, état des pneumatiques, essuie-glaces, équipements de sécurité ...).

### ADOPTÉZ LES BONS GESTES ET LES BONNES POSTURES

- › Réglez votre poste de conduite en fonction de votre morphologie. Avancer/reculer le siège pour avoir les cuisses

en appui, les jambes légèrement fléchies, le dos en appui contre le dossier et les mains à 10h10. Pour les longs trajets, prenez un appui pour les avant-bras. Gardez les coudes au maximum près du corps lors de la conduite.

- › Marchez régulièrement et étirez-vous.
- › Si vous travaillez devant des écrans, ajustez votre siège à votre morphologie.

### PROTÉGEZ VOUS DES RISQUES INFECTIEUX

- › Lors d'une intervention de secourisme, portez des gants à usage unique, de préférence en vinyle.
- › Prenez connaissance du protocole AES (Accident avec Exposition au Sang) et appliquez-le en cas de blessure ou de contact.
- › Soyez à jour de vos vaccinations obligatoires. Renseignez-vous auprès de votre médecin du travail.

### PRÉVENEZ LES ACCIDENTS

- › Respectez les consignes édictées par votre employeur.
- › Portez les équipements de protection fournis : chaussures de sécurité, vêtements de travail, gants, protecteurs auditifs.
- › Utilisez le DATI (Dispositif d'Assistance pour Travailleur Isolé) qui doit être fourni par votre employeur.
- › Si vous intervenez sur des installations électriques, veillez à être titulaire d'une habilitation électrique, conformément à la réglementation.

Rapprochez-vous de votre employeur pour pouvoir appliquer au mieux ces conseils de prévention.